

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15
de Présents : 14
de Votants : 15

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 09 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IACOVO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : M. Simon PUECH à Mme Claudine IACOVO.

Secrétaire de séance : M. Loïc MARAVAL.

OBJET : Décision Modificative n°1 - Budget Lotissement Estindillac

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget du lotissement Estindillac 2022,
Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour le budget du lotissement Estindillac de l'exercice 2022,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 605 : Achat de matériel	400.00€			
TOTAL D 011 : Charges à caractère génér	400.00€			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		400.00€		
TOTAL D 66 : Charges financières		400.00€		
Total	400.00€	400.00€		
Total Général		0.00€		0.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2022-059
Code matière : 7.1.2

AUTORISE la décision modificative ci-dessus,

Pour extrait conforme.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Le Maire